

LE DÉVOILER

LE VENDREDI 2 JUIN 2004

Le vivant, patrimoine de l'humanité

A la suite de la prolifération des brevets sur plantes, animaux et même embryons humains au cours du XXe siècle, la communauté internationale émet des protestations véhémentes contre la privatisation des organismes vivants comme des processus naturels.

MANON LESACU
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Au cours des dernières années, de grands débats internationaux insistent sur le fait qu'éviter la privatisation du vivant est d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Le plus récent de ces débats est encore en cours à l'occasion du Forum Universel des Cultures 2004, où une vaste communauté intellectuelle représentant les différentes cultures, qui considère que la matière vivante doit être déclarée patrimoine de l'humanité, a signifié aux scientifiques, aux pouvoirs économiques et politiques de refuser les brevets sur la matière vivante au nom d'une décision éthique universelle.

Il est donc en train d'émerger une forte opinion publique favorable à l'abolition des brevets sur la matière vivante. Une coalition mondiale de citoyens lutte depuis des années, dans plus de 100 pays, en créant ces débats, en exerçant une pression sur les

gouvernements, en soutenant des pays opposés aux brevets, comme le groupe africain de l'Organisation Mondiale du Commerce. Cette coalition est d'avis de chercher des voies alternatives pour récompenser les innovations et impulser des recherches qui promeuvent le bien public.

L'un des premiers grands triomphes qui en est résulté a été, au mois de septembre dernier, l'abrogation de la Directive de protection des innovations biotechniques de l'Union européenne.

Quant au contrôle démocratique sur les brevets, lors de la réunion de l'OMC au Qatar (novembre 2001), il s'éleva déjà une forte pression sociale en faveur de la prédominance d'une conception morale dans la loi sur les brevets. En outre, sans être les plus influents, il existe déjà une majorité de pays favorables à la création d'un Tribunal International de la Matière Vivante, qui permettrait un contrôle indépendant de la communauté des brevets,

ce qui constituerait une étape de plus après la création du Tribunal des semences en 2003.

Concernant la réglementation de l'accès aux ressources biologiques, le rapport sur l'impact des droits de la propriété intellectuelle sur la biodiversité et les connaissances traditionnelles, élaboré par les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique, a déjà eu des répercussions importantes.

Dans cette optique, de nombreux gouvernements latino-américains sont en train d'élaborer des lois nationales strictes pour protéger les innovations des communautés locales conformément à cette Convention de 1992 et à l'Engagement International de la FAO.

Ainsi, l'escalade des brevets sur les organismes vivants comme sur les processus naturels commence à s'atténuer, tandis qu'un monde dans lequel la matière vivante redeviendra le patrimoine de tous est en formation.

Nouvelle 1 s'inspirant du Cahier de Propositions: **Refuser la privatisation du vivant et proposer des alternatives**, coordonné par Bob Brac de la Perrière

Collection de **Nouvelles Souhaitables (1)** inspirées de 25 Cahiers de Propositions de l'Alliance pour un Monde Responsable, Pluriel et Solidaire, www.alliance21.org

LE DÉVOILER

LE VENDREDI 2 JUIN 2004

Le vivant, patrimoine de l'humanité

A la suite de la prolifération des brevets sur plantes, animaux et même embryons humains au cours du XXe siècle, la communauté internationale émet des protestations véhémentes contre la privatisation des organismes vivants comme des processus naturels.

MANON LESACU
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Au cours des dernières années, de grands débats internationaux insistent sur le fait qu'éviter la privatisation du vivant est d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Le plus récent de ces débats est encore en cours à l'occasion du Forum Universel des Cultures 2004, où une vaste communauté intellectuelle représentant les différentes cultures, qui considère que la matière vivante doit être déclarée patrimoine de l'humanité, a signifié aux scientifiques, aux pouvoirs économiques et politiques de refuser les brevets sur la matière vivante au nom d'une décision éthique universelle.

Il est donc en train d'émerger une forte opinion publique favorable à l'abolition des brevets sur la matière vivante. Une coalition mondiale de citoyens lutte depuis des années, dans plus de 100 pays, en créant ces débats, en exerçant une pression sur les

gouvernements, en soutenant des pays opposés aux brevets, comme le groupe africain de l'Organisation Mondiale du Commerce. Cette coalition est d'avis de chercher des voies alternatives pour récompenser les innovations et impulser des recherches qui promeuvent le bien public.

L'un des premiers grands triomphes qui en est résulté a été, au mois de septembre dernier, l'abrogation de la Directive de protection des innovations biotechniques de l'Union européenne.

Quant au contrôle démocratique sur les brevets, lors de la réunion de l'OMC au Qatar (novembre 2001), il s'éleva déjà une forte pression sociale en faveur de la prédominance d'une conception morale dans la loi sur les brevets. En outre, sans être les plus influents, il existe déjà une majorité de pays favorables à la création d'un Tribunal International de la Matière Vivante, qui permettrait un contrôle indépendant de la communauté des brevets,

ce qui constituerait une étape de plus après la création du Tribunal des semences en 2003.

Concernant la réglementation de l'accès aux ressources biologiques, le rapport sur l'impact des droits de la propriété intellectuelle sur la biodiversité et les connaissances traditionnelles, élaboré par les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique, a déjà eu des répercussions importantes.

Dans cette optique, de nombreux gouvernements latino-américains sont en train d'élaborer des lois nationales strictes pour protéger les innovations des communautés locales conformément à cette Convention de 1992 et à l'Engagement International de la FAO.

Ainsi, l'escalade des brevets sur les organismes vivants comme sur les processus naturels commence à s'atténuer, tandis qu'un monde dans lequel la matière vivante redeviendra le patrimoine de tous est en formation.

Nouvelle 1 s'inspirant du Cahier de Propositions: **Refuser la privatisation du vivant et proposer des alternatives**, coordonné par Bob Brac de la Perrière

Collection de **Nouvelles Souhaitables (1)** inspirées de 25 Cahiers de Propositions de l'Alliance pour un Monde Responsable, Pluriel et Solidaire, www.alliance21.org